

SCANDALE CHEZ LES GÉNÉALOGISTES DES CENTAINES D'HÉRITIERS

Il est toujours possible d'hériter d'un lointain parent dont on ne connaît même pas le nom... A condition, bien souvent, de se confronter à une redoutable profession : les généalogistes successoraux. La faillite récente de trois cabinets a lésé des centaines d'héritiers et révèle de bien curieuses pratiques. **PAR GUILLAUME DE MORANT**

Quand Maria, une Française installée au Québec, reçoit en 2008 le courrier du généalogiste parisien Denis Roux, elle pense vivre un conte de fées. Une tante éloignée, qu'elle n'a jamais connue, vient de décéder sans héritier proche, laissant derrière elle une ferme en Normandie, un petit appartement à Boulogne-Billancourt et un magot de 50 000 €. Pour le partage de ce pactole inattendu avec d'autres cousins lointains, le généalogiste qui a retrouvé sa trace lui demande de « *signer un papier* ». Un papier ? En réalité un « *contrat de révélation de succession* », qu'elle paraphe les yeux fermés. « *C'était inespéré, dit-elle. Une fois tous les frais déduits, je devais hériter d'une coquette somme.* »

Et des frais, il y en a eu. Après la vente des biens, l'Etat a prélevé 60 % de droits de succession. Puis le notaire a perçu ses émoluments et a versé le reliquat au généalogiste. Lequel, prétextant ce contrat de révélation, a empoché 40 % de la somme qui devait revenir à Maria. Ces quelques dizaines de milliers d'euros, l'héritière n'en a jamais vu la couleur. Quand elle a réclamé son dû, le généalogiste a fait la sourde oreille... Aucune explication. Jusqu'à ce que Maria découvre le pot aux roses : le cabinet Denis Roux avait été liquidé en mars 2016 et les créanciers priori-

taires (l'Urssaf, les impôts, etc.) ont englouti ses derniers fonds. Pour Maria, la promesse d'héritage a un goût amer, car, dans cette succession, tout le monde a été payé... sauf elle et ses cousins.

Des bilans plombés

Chaque année, près de 150 000 personnes sont identifiées par un généalogiste successoral mandaté par un notaire. Mais pour quelque 2 000 d'entre elles – dont Maria –, le rêve a viré au calvaire. En 2017, deux autres cabinets, en plus de celui de Denis Roux, ont fait faillite. Maillard, une institution qui allait souffler ses 100 bougies, a été mis en liquidation en janvier dernier, laissant un trou de 4 millions d'euros, et flouant 1 727 clients. Sept mois plus tard, c'est l'Etude généalogique Jouannet, créée en 1997, qui mettait la clé sous la porte, faisant 170 victimes... Le point commun entre ces trois faillites ? « *Leurs dirigeants piochaient dans la caisse des clients pour faire tourner la boutique, payer les dettes, le personnel. Et financer leur train de vie* », dénonce un bon connaisseur du dossier. Hôtel particulier, BMW dernier cri, voyages et frais de réception à profusion... « *Beaucoup de dépenses plombaient le bilan de ces entreprises au détriment des héritiers* », confirme le liquidateur Jacques de Latude, mandataire judiciaire à BTSG.

MIROIR AUX ALOUETTES

La bonne surprise de se voir contacter pour un héritage lointain peut se transformer en grosse déception, quand la somme qui vous revient se réduit à mesure que chacun se sert, quand elle n'est pas tout bonnement engloutie dans la faillite du généalogiste successoral.



Michel Gile / Sipa

Saisi de plusieurs plaintes sur les agissements des dirigeants des sociétés Maillard et Jouannet, le parquet de Paris a ouvert, fin septembre 2017, une enquête préliminaire pour abus de confiance et détournement de fonds qui a été confiée à la brigade de recherches et d'investigations financières (Brif). Mais ces quelques faillites frauduleuses sont l'arbre qui cache

ITIERS FLOUÉS



EN CHIFFRES

Les généalogistes successoraux sont mandatés par les notaires afin de retrouver les héritiers dans les successions comprenant des biens mais pas d'héritiers directs. Chaque année, ils contactent **150 000 personnes** afin de faire valoir leurs droits dans environ **16 000 dossiers** de succession. Cette activité se chiffre à **plus d'1 milliard d'euros**. **550 millions** vont à l'Etat en droits de succession, **350 millions** sont versés aux héritiers et **120 millions** rétribuent **150 entreprises spécialisées**. Les généalogistes emploient environ **1 000 collaborateurs**, selon les chiffres avancés par Généalogistes de France, le syndicat qui représente 95 % de la profession.

la forêt. En réalité, elles ne font que s'ajouter à la liste des généalogistes en déconfiture. Deux petits acteurs, Geneom à la Martinique et l'Etude généalogique du Rouergue, dans l'Aveyron, ont fermé en 2015 et 2016. Au printemps dernier, le cabinet Lesaffre, implanté à Tours et à Orléans, était placé en redressement judiciaire. « *Toute l'économie de la généalogie est fra-*

gilisée, d'autres têtes vont tomber », prophétise un retraité du secteur.

« Economie »... C'est peu dire ! La généalogie constitue en réalité un juteux business estimé à plus d'1 milliard d'euros (lire l'encadré ci-dessus), où les entreprises se livrent une concurrence effrénée. Antoine Djikpa, le président du syndicat Généalogistes de France, qui représente une centaine d'en-

treprises, concède volontiers : « *La généalogie coûte cher. Aujourd'hui, les recherches sont plus longues, plus difficiles : 30 % des dossiers se font à l'étranger. Le délai moyen pour retrouver les héritiers est passé de six à dix-huit mois. Ça fragilise les entreprises les moins solides.* » Car, dans ce secteur, on trouve de tout. Quelques poids lourds, comme Coutot-Roehrig et Andriveau et ➤

➤ ADD, qui emploient chacun plus de 100 salariés et n'ont pas de problèmes de fin de mois. En revanche, la situation d'une poignée de PME est plus contrastée. Sans compter la centaine de petits entrepreneurs précaires qui travaillent en solo.

Pour chasser les moutons noirs, Généalogistes de France a récemment renforcé les contrôles. « *Dès que nous sommes informés des soupçons qui pèsent sur un adhérent, nous en avertissons les pouvoirs publics et le Conseil supérieur du notariat*, assure Antoine Djikpa. En 2017, nous avons diligenté un audit financier pour vérifier que tous nos membres pouvaient représenter les fonds clients. Tous ont dû s'y soumettre, à l'exception de cinq d'entre eux qui ont préféré s'exclure. » Depuis le début de l'année, le syndicat exige de ses affiliés la création d'un compte séquestre pour bloquer les fonds des héritiers et a signé un avenant à la convention de 2015 liant les notaires aux généalogistes qui dresse la liste de toutes les tentations licites : interdiction de recevoir des commissions des généalogistes, des rétrocessions d'honoraires, des gratifications et des avantages en nature... Un cadre qui, par effet de miroir, en dit long sur les relations qu'ont pu entretenir les deux professions...

La chasse au jackpot

Mais, pour les généalogistes, pas question de tuer la poule aux œufs d'or qu'est le contrat de révélation. Dans le code civil, celui-ci s'apparente à la gestion d'affaires pour autrui. « *C'est plutôt un jeu de bonneteau* », fulmine Muriel, pas près d'oublier le harcèlement dont sa sœur a été victime de la part d'une illustre étude parisienne. « *Un jour, vous recevez un courrier sur l'ouverture d'une succession qui vous concerne. Mais, pour savoir qui est mort et combien vous allez toucher, il faut d'abord signer. C'est du chantage, s'indigne-t-elle. Leur stratégie est bien huilée, le silence ou l'intimidation. Quand j'ai refusé de signer et voulu négocier avec*

LES GÉNÉALOGISTES S'ARC-BOUTENT SUR LE CONTRAT DE RÉVÉLATION, LEUR SEULE ACTIVITÉ RENTABLE. "ON FAIT PAYER À L'HÉRITIER INCONNU TOUTES LES PERTES ISSUES DES AUTRES DOSSIERS."

eux le pourcentage, ils ne m'ont plus jamais rappelée, mais ils se sont concentrés sur ma sœur, plus influençable, qu'ils ont harcelée au téléphone jusqu'à ce qu'elle craque. » Car un généalogiste aux abois chasse l'héritier comme un gibier : tous les moyens sont bons pour lui arracher une signature. Le sésame. Car, dès qu'il y a « révélation », que l'héritier a bien été identifié, la rémunération du professionnel n'est pas une simple facture avec le décompte de ses heures de travail, mais un pourcentage sur les sommes nettes revenant à l'héritier, qui varie de 10 à... 60 %, selon son degré de parenté avec le défunt. Plus le cousinage est éloigné, plus ce taux est élevé. Et plus la succession est importante, plus le généalogiste est assuré de gagner le jackpot.

Aujourd'hui, les héritiers qui osent contester le principe de la révélation devant la justice se comptent sur les doigts d'une main, car la jurisprudence regorge de décisions en leur défaveur. Le juge ne peut que faire baisser la note à payer au généalogiste. De ce point de vue, le conflit autour de la succession Jeanne Sipp qui, en 2015, laissait derrière elle un héritage de 600 000 € est un cas d'école. Deux de ses ayants droit ont été poursuivis en justice par la société Coutot-Roéhrig qui leur réclamait des dizaines de milliers d'euros, au motif qu'ils avaient refusé de signer ce fameux contrat. Le premier, Stéphane Lendeborg, débouté de tous les procès, a tout de même réussi à faire baisser

l'addition de 24 000 à... 6 000 €. Depuis, il tempête contre « *un système de spoliation d'héritiers organisé par les généalogistes dans lequel le notariat est impliqué* ». Le second, Raymond Sipp, a remporté la mise en appel, le généalogiste n'ayant pas pu prouver l'utilité de son intervention : Raymond était parfaitement au courant du décès de sa cousine, il s'était même rendu à ses obsèques et chez le notaire...

Si les généalogistes s'arc-boutent sur ce contrat, c'est qu'il représente leur seule activité rentable. « *C'est ça qui ne va pas*, confie le patron d'une étude généalogique de l'est de la France. *On fait payer à l'héritier inconnu toutes les pertes engendrées par les autres dossiers.* » Sans compter cette clause annexe dite de « représentation » propice aux dérives. En la ratifiant, l'héritier accepte que sa part d'héritage soit directement versée par le notaire au généalogiste, qui lui-même se charge de reverser la somme aux héritiers, une fois sa commission prélevée. Or, certains n'hésitent pas à présenter cette modalité comme incontournable. « *On m'a dit que c'était plus facile, car le généalogiste irait pour moi à chaque réunion chez le notaire*, regrette Philippe, ayant droit d'une succession lilloise. *En réalité, c'était pour me tenir à l'écart.* »

Depuis le Québec, Maria, elle, n'a rien lâché. Elle a tenté sa chance auprès du liquidateur de Bruno Roux. En vain... Puis elle s'est tournée vers l'assureur du généalogiste, les MMA. Et là, surprise ! Après l'avoir menée en bateau pendant deux ans, le groupe mutualiste du Mans a fait amende honorable. « *L'un des héritiers de cette succession ayant adressé un courrier de mise en demeure à M. Roux avant le 31 décembre 2015, notre garantie est désormais mobilisée* », lui a-t-on fait savoir par courrier en novembre 2017. En revanche, les 1 727 victimes de la société Maillard n'ont pas eu cette dernière chance... Cela faisait un bail que le cabinet ne payait plus ses cotisations à sa compagnie d'assurances. ■ G. DEM.